



HONORAIRE DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE D'HABITATION ET TERRAIN **

PRIX DE VENTE	HONORAIRE TTC
De 0€ à 39 999€	3 900€
De 40 000€ à 79 999€	7 900€
De 80 000€ à 119 999€	8 900€
De 120 000€ à 159 999€	9 900€
De 160 000€ à 199 999€	10 900€
De 200 000€ à 259 999€	11 900€
De 260 000€ à 349 999€	12 900€
A partir de 350 000€	5%

*Charge vendeur

** Hors VEFA où le barème est établi avec le promoteur en fonction de chaque programme et mandat de recherche acquéreur et délégation d'autres agences pratiquant les honoraires charge acquéreur

HONORAIRE DE TRANSACTION SUR FOND DE COMMERCE ET ENTREPRISES :

7% du prix de vente HT soit 8,4% du prix de vente TTC

HONORAIRE DE LOCATION TTC

HONORAIRE A LA CHARGE DU BAILLEUR	
Honoraire d'entremise et négociation	offert
Honoraire de visite, constitution du dossier, rédaction	7€ le m ²
Honoraire état des lieux	2€ le m ²
HONORAIRE A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
Honoraire de visite, constitution du dossier, rédaction	7€ le m ²
Honoraire état des lieux	2€ le m ²

Selon l'article 6-1 de la loi Alur, il est dorénavant strictement interdit de permuter la charge des honoraires en changeant ultérieurement la nature du mandat (vendeur en acquéreur). Il est précisé que les prix ci-dessus correspondent à des tarifs MAXIMUMS conformément à la loi modificative (article 2 de l'arrêté du 10/01/2017) et applicable à compter du 01/04/2022.

aetmimmobilier.fr